

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an..... \$3.
do do quatre mois..... 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 14 avril 1884

QUESTIONS DU JOUR

LES DROITS DES PROVINCES

Certains journaux semblent redouter que sir Hector Langevin ne trahisse la cause des provinces. C'est bien peu connaître le chef du Bas-Canada, que de le supposer centralisateur. Sir Hector a maintes fois—chaque fois que l'occasion s'est offerte—affirmé ses sentiments décentralisateurs. Il l'a fait entre autres, d'une manière éclatante, il y a trois ans, lors de la présentation du bill de M. Girouard sur le mariage des beaux-frères et belles sœurs.

Il combattit ce bill, qui était regardé comme un empiètement sur les lois civiles et vota contre. Il rappela qu'en 1865, lors des débats sur la Confédération, on avait interprété la clause mariage et divorce dans le sens favorable aux provinces. Ce n'est pas sa faute si le bill—qui enlève aux législatures une grande partie du titre du mariage dans la législation civile—a été adopté.

CENTRALISATION

Nous ne saurions dire que nous sommes fâchés de ce que le Conseil Privé a déclaré constitutionnel l'acte relatif aux cours d'eau passé par la législature d'Ontario. Nous avons toujours été en faveur du maintien des privilèges et droits des provinces. Et nous applaudissons chaque fois qu'ils sont reconnus et affirmés par le tribunal suprême de l'empire britannique. Ces décisions nous consolent des jugements systématiquement centralisateurs de notre Cour Suprême. Celle-ci est manifestement dévoyée. Elle avait été formée par M. Mackenzie à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir à Ottawa. Son rôle devait être d'établir une jurisprudence anti-provinciale. Ce rôle, elle l'a joué et le joue encore de son mieux. Malheureusement pour elle le Conseil Privé ne donne pas là-dedans; il semble au contraire prendre à tâche de déjouer les calculs des centralisateurs de la Cour Suprême.

Dans la province d'Ontario comme dans la province de Québec, la Cour d'Appel se prononce généralement pour les provinces, dans les cas de conflits constitutionnels, et la Cour Suprême casse non moins généralement les arrêts de la Cour d'Appel; mais ceux-ci ont tout aussi généralement l'avantage d'être rétablis par le Conseil Privé—comme dans le cas actuel.

Au reste, nous n'aurons probablement la solution de toutes ces difficultés que lorsque la constitution aura été révisée dans le sens décentralisateur.

Nous regrettons d'avoir à annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la mort de M. Joseph Amable Campeau, arrivée samedi à Rigaud. M. Campeau était le père de M. l'abbé L. N. Campeau, de la Basilique. Les funérailles ont lieu demain à Rigaud.

LES SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER

L'attention générale se portant sur la discussion qui se fait actuellement, à la Chambre des communes, sur les résolutions concernant les chemins de fer, nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant un long résumé du discours prononcé par l'honorable M. Chapleau, samedi soir. M. Chapleau répondait à M. Blake qui avait proposé l'amendement suivant.

"Que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement fédéral en proposant de rembourser à une des provinces partie des dépenses encourues pour les chemins de fer, aurait dû prendre en considération les dépenses faites par les autres provinces pour leurs chemins de fer, dont la plupart ont été construits pour l'avantage du pays en général, et que cette Chambre regrette que le gouvernement en proposant de venir en aide à une province n'ait pas proposé en même temps de dédommager les autres provinces des dépenses encourues pour les chemins de fer."

Voici le discours de l'honorable M. Chapleau :

L'honorable M. Blake n'a fait voir qu'un côté de la médaille. Il nous a parlé de cette époque pendant laquelle il a dit que le gouvernement attendait le résultat de l'attitude prise par une partie de la députation. Il nous a dit aussi que le parlement ne siègeait pas alors avec son nombre ordinaire, mais qu'il y avait un autre parlement en séance continue dans la chambre de comité numéro 8. Il nous a dit que pendant ce temps l'anxiété se lisait sur les figures des membres du cabinet et que ce ne fut que lorsqu'il a été certain que le prêt de \$30,000,000 au Pacifique serait voté que la joie est revenue. Mais l'honorable chef de l'opposition aurait pu dire que de son côté il y avait aussi des figures très anxieuses, que les représentants des journaux grés écroulaient aux serrures pour savoir ce qui se passait, et qu'à un certain moment le Globe a cru à la réalisation de ses vœux et annonçait que M. Blake était disposé à rendre justice à la province de Québec, et que cette province allait se jeter dans ses bras. Mais ces espérances ont été déçues et elles ne se réaliseront pas aussi longtemps que la province de Québec restera unie.

Contrairement à ce que prétend M. Blake, il n'y a pas eu désunion ni hésitation. Tous les députés conservateurs de Québec étaient d'accord à demander ce qui était juste. Ils désiraient connaître toute la politique du gouvernement à l'égard des chemins de fer avant de voter le prêt de \$30,000,000. M. Blake va-t-il nier à la députation de la province de Québec le droit de demander au gouvernement quelle politique il entend suivre à son égard.

Le gouvernement de Québec avait placé sa réclamation devant le gouvernement fédéral et celui-ci était décidé à la prendre en favorable considération, mais les députés désiraient connaître sur ce sujet les vues exactes du gouvernement. Voilà toute la question et l'explication de l'espèce de crise qu'a voulu voir M. Blake.

La motion que vient de faire M. Blake, a continué M. Chapleau, est une motion captieuse, destinée à tenter les députés des autres provinces, à les inciter à demander au gouvernement fédéral autant que la province de Québec obtient; elle tend à exciter la jalousie des autres provinces en leur démontrant que la réclamation de la province de Québec n'est pas fondée sur un droit, mais sur une faveur et sur un désir de venir en aide à une province dont les finances sont embarrassées.

Je ne voulais pas briser le silence sur cette question plus que sur les autres, et à mes amis dont quelques-uns sont étonnés de me voir aussi silencieux, soumis et subordonné, je dirai que je pratique ce que j'ai toujours prêché : la sou-

mission aux chefs. Mais aujourd'hui la question qui nous occupe intéresse non seulement la province que je représente dans cette chambre, mais encore les gouvernements dont j'ai fait partie à Québec.

L'honorable chef de l'opposition a dit que la raison de cette demande d'aide au gouvernement fédéral se trouvait dans l'extravagance des gouvernements qui ont été à la tête des affaires de la province de Québec. Il est de mon devoir de répondre à ces attaques qui ont ému et ébranlé l'opinion publique, car depuis 18 mois on a porté au sujet de cette question de chemin de fer, contre le gouvernement dont j'ai été le premier ministre, des accusations nombreuses, et ce même dans la presse conservatrice.

Il n'y a pas eu mauvaise administration de la part des gouvernements de Québec et je veux examiner cette question avec la chambre. Mais avant d'entrer dans ce sujet, je veux protester contre l'accusation de centralisation portée par M. Blake et ses amis contre le gouvernement fédéral et surtout contre son chef. On a dit que sir John A. Macdonald désirait l'union législative, mais comme il le disait lui-même, comment pourrait-il désirer détruire l'œuvre de la Confédération pour laquelle il a travaillé, et qu'il a lui-même fondée après plusieurs années de labeur? Comment pourrait-il de gaieté de cœur sacrifier sa réputation d'homme d'état et manquer à la mission qu'il s'est donnée et qu'il a remplie, s'il voulait ainsi détruire son œuvre? Mais la réponse à ces accusations se trouve dans la mesure généreuse qui est maintenant soumise à la chambre, et qui est destinée à servir de trait d'union entre toutes les provinces. La province de Québec, ni aucune autre province, n'ont échangé leurs droits contre une misérable pitance. Tous les membres du gouvernement se révoltent à une semblable idée et ils répudient toute tendance centralisatrice. L'on m'a moi-même accusé d'avoir des tendances centralisatrices. Rien n'est plus inexact. Lorsque j'étais à Québec j'étais opposé à la centralisation et je le suis encore aujourd'hui, mais je serai toujours disposé à respecter et à sauvegarder les droits des provinces et à leur accorder la protection du pouvoir central lorsqu'elles le réclameront.

D'un autre côté les provinces doivent se montrer justes envers le gouvernement fédéral, et chaque fois que leur concours a été demandé, il a été obtenu. La question du Pacifique en a été une preuve. C'était une mesure hardie et on demandait des sommes considérables; mais il y avait nécessité dans les circonstances et le parti ministériel a été uni, intelligent et loyal. Il a refusé de jouer le jeu des brocanteurs de Wall Street, et les provinces, par leurs représentants, se sont montrées prêtes à soutenir le crédit et l'honneur du gouvernement. Comme je l'ai dit, c'était une mesure hardie, mais j'aime mieux que le chef du gouvernement se trompe en demandant beaucoup au pays et en ayant confiance dans ses ressources et son avenir, qu'en le dénigrant et en diminuant ses chances d'avancer dans la voie du progrès. L'exagération du sentiment national, si cela était, je dirais peut-être que c'est juste, mais cela n'est pas. De plus, la province de Québec a toujours montré trop d'esprit de justice et d'équité dans plus d'une circonstance pour que l'on vienne aujourd'hui lui refuser ce qui lui est dû et ce qu'elle a droit d'attendre. En 1841, lorsqu'il s'est agi de faire l'union des provinces du Haut et du Bas Canada, ce dernier, bien qu'ayant dans sa caisse un surplus de \$190,000 et une population de 580,000 âmes, a eu assez de patriotisme pour ne pas refuser l'union, avec une représentation et des conditions égales, avec le Haut

(Suite et fin sur la quatrième page.)

B. G.

Economie de 35 pour Cent
En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau.

Le fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre. Conditions de vente: Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co.,

& CO.

Voitures pour Enfants

Cages pour Oiseaux

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

FOND DE MARCHANDISES

A VENDRE A L'ENCAN

Ayant loué mon nouveau magasin sur la rue Rideau à M. le Fournier & Frères, je vendrai mon fonds de commerce, en bloc et à l'encan, à tant dans la piastre, au plus haut enchérisseur, le mardi, le 15 avril, à 4 heures de l'après-midi. La vente aura lieu à mon magasin, coin des rues Dalhousie et Clarence. Le fonds consiste en marchandises évaluées à \$4,241.00, Habillements, \$920.00. Les habillements seront vendus séparés de la marchandise sèche. Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance en trois paiements égaux, à deux, quatre et six mois, par billets en Jouissés. Les marchandises peuvent être vues à mon magasin, coin des rues Clarence et Dalhousie. P. ROCHON.

ABANDON DU COMMERCE

MAGASIN DE DRAPER

Vente complete et sans réserve

Ayant en magasin un très grand assortiment de marchandises, nous sommes décidés à les vendre à un rabais énorme. Le public d'Ottawa sait fort bien que notre assortiment a toujours été le plus complet et le meilleur, comprenant toutes les

Marchandises les plus nouvelles

Et les plus à la mode, aussi bien que les principales étoffes, telles que COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ETOFFES A ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de

MARCHANDISES DE GOUT

Le tout sera venu à des prix qui surprendront les plus économiques. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente.

Attendez-vous à faire de bons Marchés

NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT

Tout doit se Vendre

MAGASIN DE DRAPER

559 et 561 rue Sussex

FUMEZ

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

FERRONNERIES

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez,

MCDUGALL & CUZNER

Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la

GROSSE TARRIERE,

Rue Sussex, et coin de la rue Duke,

CHAUDIÈRES, OTTAWA.

Et à MATTAWA, P.Q.

MCDUGALL & CUZNER

31 Octobre 1883. 1a

Aux Inventeurs

J. Coursole & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P.—Boîte 68. 24 Fév 1883

Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES

LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

Changement de programme toutes les semaines.

REPRESENTATION: Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS

Le soir à 8 heures.

Admission, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra. 30 nov.

GRAND

Magasin de Meubles

DE

L. GRATTON,

Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit,

Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à

DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

1er Oct. 1883 1a

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MELLEURES MACHINES

et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (pour usage domestique): Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wauzler, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.

(Machines à Coudre pour fabrique) Waizer et F.

Singer de Wilson No. 2

Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et avec le brai dur.

Machines de Jones à rapicouer pour et fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN

30, Rue Rideau. 1er Fév. 1884 14

FEUILLETON
FAUTE ET CRIME

TROISIEME PARTIE

(Suite)

Ce soir, j'irai rue de Provence. Qui sait? murmura-t-il. Et un sourire singulier crispa ses lèvres.

Il pensait probablement que plus heureux qu'il ne l'avait été depuis quinze jours, il trouverait chez sa digne associée, un fils de famille quelque riche étranger, ayant la bourse garnie qui serait enchanté de faire avec lui une partie d'écarté.

Tout en se livrant à ses sombres réflexions, il marchait sans savoir où ses pas le conduisaient, passant d'un trottoir sur un autre.

Comme il allait entrer dans le passage Bourg l'Abbé, un homme se plaça tout à coup devant lui et le força à s'arrêter.

Cet individu pouvait avoir quarante ans. Il était vêtu d'une redingote fripée et usée jusqu'à la trame; des bottines trouées, aux talons écrasés, chaussaient ses pieds, il avait sur la tête un chapeau à haute forme, d'un âge respectable et en parfaite harmonie avec le reste de l'accoutrement.

—Bonjour, monsieur de Perny, dit-il en accompagnant ses paroles d'un mouvement de tête.

Sosthène fronça les sourcils et ne se donna pas la peine de cacher sa mauvaise humeur.

—Je ne vous connais pas, que me voulez-vous? demanda-t-il brusquement.

Et il jeta autour de lui des regards rapides, comme s'il eût craint d'être surpris en si piètre compagnie par quelqu'un de sa connaissance.

—Vrai, vous ne me reconnaissez pas? fit l'autre.

—Non, répondit Sosthène, en regardant fixement l'intrus: qui êtes-vous?

—Autrefois, dit-il, j'étais votre ami; mais plus que vous encore, monsieur de Perny, j'ai vieilli.

Depuis nos joyeuses nuits de la Maison-Dorée et du château de Madrid, quinze ans se sont écoulés. Eh bien, me reconnaissez-vous, maintenant?

—Pas encore.

—Je suis Armand des Grolles. Ce nom qu'il avait oublié comme l'individu qui le portait, rappela à la mémoire de Sosthène un certain monde de souvenirs.

—Je vous croyais mort dit-il.

—Je le suis pour beaucoup de gens, répondit Des Grolles; du reste, continua-t-il en souriant, je suis un revenant de l'autre monde.

Il peut m'être utile, pensa Sosthène.

Et son visage changea subitement d'expression.

—Je suis content de vous revoir, reprit-il tout haut.

Puis, jetant un regard de côté, il ajouta:

—Je serais charmé de connaître l'histoire d'un revenant, mais nous ne pouvons pas causer ici.

—Vous avez raison. Vous ne devez pas avoir le désir d'entrer dans un café où le contraste de nos costumes attirerait l'attention sur nous. Mais je demeure à deux pas, rue Saint-Sauveur; s'il vous plaît de venir jusque chez moi, nous pourrions y causer librement.

—Allons, répondit Sosthène après un moment d'hésitation. Ils furent bientôt rue Saint-Sauveur. Des Grolles introduisit son ancien ami dans la chambre ou plutôt le taudis qu'il habitait sous la voiture.

—Voilà mon palais, dit-il d'un ton amer, ce trou infect ne ressemble guère à l'appartement que j'occupais rue Vivienne et où vous êtes venu souvent fumer le cigare de l'amitié. Heureusement, je suis devenu philosophe. Je me contente de ce que j'ai, parce que je ne peux

pas faire autrement. Voici toujours deux chaises pour nous asseoir. Le temps des gais soupers est passé pour moi... je n'espère plus qu'il reviendra. Les amours sont des oiseaux du printemps, ils s'envolent dès que viennent les mauvais jours. Bah! à quoi bon les regrets? Si j'ai presque toujours la bourse plate, si je ne fais plus sauter les bouillons de champagne: si je bois plus souvent de l'eau que du vin, si je ne mange pas chaque fois que j'ai faim, je me console en me disant que j'ai la liberté, que je peux aller et venir un grand air, regarder le soleil le jour et la nuit les étoiles.

Sosthène l'écoutait et le regardait curieusement.

—Est-ce que vous tenez réellement à savoir ce que je suis devenu depuis le jour où j'ai disparu de Paris? reprit Des Grolles.

Certainement. N'est-ce pas pour cela que vous m'avez amené chez-vous?

En vous rencontrant tout à l'heure, monsieur de Perny, j'ai éprouvé un véritable plaisir et je n'ai pu résister au désir de causer avec un ancien ami. Je ne veux rien vous cacher, à vous; d'ailleurs, je sais que vous êtes incapable d'abuser de ma confiance. Plus d'une fois, j'ai eu la tentation de vous faire une visite; mais, tel que vous me voyiez, j'ai conservé une forte dose d'amour propre, c'est lui qui m'a retenu. On n'aime pas à montrer sa misère aux gens heureux, ajouta-t-il en regardant sournoisement Sosthène.

—Je comprends cela.

—Vous savez comment, en quelques années, j'ai mangé mon patrimoine, puisque c'est de la même manière que vous avez dévoré la vôtre.

Sosthène fit une assez laide — Complètement ruiné, reprit Des Grolles, je recueillis les épaves du naufrage, une vingtaine de mille francs, et avec cela je tentai le jeu de la Bourse, en me faisant cette illusion que je pouvais refaire ma fortune. D'abord, tout marcha assez bien.

Ne connaissant pas parfaitement le terrain mouvant sur lequel je marchais, j'étais un peu timide c'est-à-dire prudent. Je réalisais pendant quelque temps d'assez jolis bénéfices pour pouvoir briller comme par le passé, et rétablir mon crédit. Qu'il soit réel ou factice, le luxe est toujours le luxe. Dans une infinité de cas, c'est la poudre d'or jetée aux yeux des imbéciles. Ces derniers sont nombreux; il y en a partout; j'en rencontrai quelques uns, de petits capitalistes et de petits rentiers, qui me confièrent l'un vingt mille francs, l'autre trente, d'autres un peu plus ou un peu moins, afin de s'associer aux bénéfices de mes opérations. J'avais perdu ma timidité et en même temps ma prudence.

Un jour une baisse imprévue m'enleva cent mille francs en moins d'une heure. — Je me rattraperai sur la baisse, me dis-je. Et le mois suivant, la baisse qui pouvait tout réparer, la maudite baisse me jeta définitivement sur le carreau, sans me laisser l'espoir de me relever. Mon déficit était énorme; j'allais être exécuté, je compris que j'étais perdu!

Je ne m'amusai pas à pousser des plaintes inutiles. Je pris la plus sage selon moi: je filai en Angleterre.

—Je me souviens de cela, dit Sosthène; vous êtes parti, n'importe quel que vos effets... et tout ce qui restait entre vos mains des sommes qu'on vous avait confiées: deux ou trois cent mille francs, le chiffre n'a pu être exactement connu. Vous avez abandonné votre mobilier, vos chevaux dans l'écurie, votre voiture sous la remise; dans une lettre qu'on a trouvée chez vous, vous déclariez qu'ayant tout perdu, votre argent et celui des autres, vous aviez pris la résolution de vous suicider.

(A suivre.)

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerie sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

PAS DE HUMBURG!

La Valeria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux, ou les faire repousser. Le dernier témoignage, spontané comme tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. Lavolette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agents en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau-Brunswick. Le voici.

Boutouche, N.B., 4 janvier 1884.
MM. Lavolette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs ici ayant été témoins que cette pomade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Votre tout dévoué,
G. A. GIROUARD, Ex-député de Kent.

La Valeria a déjà obtenu un dédit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une pareille découverte.

— En vente chez C. O. DACIER, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toutes espèces d'ornements d'église, tels que VASES.

CALICES, PATENES, CIBOIRES, CRUCIFIXES, OSTENSIFS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERES, et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermeil, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW,

170, RUE SPARKS

Ottawa, 29 janvier 1884.

A. S. Talbot,

AVOCAT.

Suit les cours du district d'Ottawa.

Bureaux: Ottawa, 115 rue Nicholas; Hull, 52 rue Albert.

10 mars 2 m.

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Et tous les points à l'est.

CHANGEMENT D'HEURE.

CONVOIS A PASSAGERS

Tous Les Jours

CHARS PULLMAN.

Raccordement à la gare Bonaventure, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc, Vermont Central, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes, et aux vias de la Nouvelle Angleterre, Troy, Albany, et New-York.

A partir du lundi, 19 Nov. 1883, les trains circuleront comme suit:

Partant d'Ottawa, Arr. à Montréal, 8.00 a.m., 11.35 a.m., 4.50 p.m., 8.20 p.m.

Part. de Montréal, Arr. à Ottawa, 8.45 a.m., 12.20 p.m., 4.30 p.m., 8.00 p.m.

Tous les convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de char ni de locomotive et indépendamment de tous les autres trains du Grand Tronc.

Les trains quittant Ottawa à 8 heures du matin se raccordent au Oiseau avec le train direct pour Toronto et toutes les stations intermédiaires qui arrive à Toronto à 10 heures du soir. Le train partant d'Ottawa à 4.50 p.m. se raccorde à la Station Bonaventure à Montréal avec l'express de nuit par le Vermont Central arrivant à St-Albans à 10.40 p.m., Burlington 12.15 a.m., Montpelier 1.00 a.m., White River Junction 2.55 a.m., Concord 5.35 a.m., Manchester 6.11 a.m., Nashua 6.55 a.m., Lowell 7.33 a.m., et Boston 8.30 a.m.

Ce train se raccorde à Nashua avec les trains pour Worcester, Providence et tous les points sur le N. Y. & N. E. R. R. Le train partant de Montréal à 8.45 du matin se raccorde avec l'express de nuit venant de Boston et New-York via Springfield, quittant Boston via Lowell à 7.00 p.m., via Fitchburg à 6.00 p.m. et New-York à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 8.25 du matin.

CHEMIN DE PREMIERE CLASSE

ET RAILS NEUFS EN ACIER

Les passagers pour le Sud et l'Est changent de chars à la gare Bonaventure à Montréal où leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à en occuper.

Le bagage est chargé pour n'importe quel endroit. Les billets et tout autre renseignement peuvent être obtenus aux bureaux du Grand Tronc rue Sparks, et au dépôt des billets, rue Eggleston. Le départ et l'arrivée des trains sont réglés d'après l'heure du 75ème méridien laquelle est en avance de trois minutes avec l'heure d'Ottawa.

D. C. LINSLEY, Gérant.

E. C. WINNIE, Agent gén. des passagers.

Ottawa, 19 Nov. 1883.

CHAS DESJARDINS

No. 7 RUE ELGIN, OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE

sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRESENTÉES:

La Citizens, DE MONTRÉAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do

Capital et Actif Réunis au delà de

\$40,000,000

ASSURANCES SOLLICITEES, AGENT FINANCIER DE PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins.

Block de l'Hôtel Russell, rue Sparks, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés.

1er déc. 1aa

L. A. Olivier

AVOCAT.

Bureau.—Encoinure des rues Rideau et Sussex, Block d'Eglise, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER

Ottawa, 3 janvier 1883. 1aa

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION DE L'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT.

Ligne Courte

ENTRE OTTAWA A MONTREAL

Arrangements d'hiver, commencent Lundi, 24 Dec. 1883.

Les trains circulent d'après l'échelle d'heures suivante (3 minutes en avance sur l'heure d'Ottawa).

TABLEAU DES HRS.

Laisse Ottawa... 8 15 a.m., 11 30 p.m., Arr. à Montréal... 12 45 p.m., 8 00 a.m.

Laisse Montréal... 7 00 a.m., 4 30 p.m., Arrive à Ottawa... 11 30 a.m., 12 15 p.m.

LES CELEBRES CHARS PALISSON CALUMET, LACHINE ET CAILLON

Trois des plus riches chars en Amérique, sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

En connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre.

Les trains pour l'OUEST quitteront Ottawa, 7.01 a.m.—Train mixte pour Chalk River, Pembroke et les points locaux de l'ouest.

10.45 a.m.—Train express direct pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest via chemin de fer Grand Tronc. Aussi pour Utica, Albany, New-York, Buffalo et tous les points à l'ouest via U. & B. R. R.

12.20 p.m.—Express pour Pembroke, North Bay et tous les points du haut Ottawa, se reliant à North Bay avec le train mixte de Sudbury et de toutes les stations intermédiaires.

4.20 p.m.—Trains express de l'après-midi, pour Almonte, Renfrew, Pembroke et tous les points intermédiaires.

10.30 p.m.—Train express du soir, tous les jours, y compris le dimanche, avec char doré, pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest via G. T. R.

Pour les billets, le prix du passage, les heures et autres informations concernant les passagers, s'adresser au bureau des billets.

36 RUE ELGIN.

GEO. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers.

ARCHER BAKER, Surintendant-général.

W. G. VANCEORNE, Administrateur-général.

HUILE DOCT^{re} DUCOUX

HUILE DE FOIE DE MORUE Iodo-Ferrée au Quinquina et aux Ecorces d'Oranges Amères

Ce précieux médicament, fruit des longs travaux et des persévérances étendues du Docteur DUCOUX, réunit sous une seule forme l'huile de Foie de Morue, le Fer, le Quinquina et le Sirop d'Ecorces d'Oranges Amères.

Les éléments qui entrent dans la composition de ce produit expliquent suffisamment son immense succès et l'augmentation constante de sa consommation prouvé qu'on ne peut mieux qu'il est pourvu de toutes les qualités nécessaires pour guérir l'Anémie, la Chlorose, les Maladies de Poitrine, les Bronchites, Rhumes Catarrhales, la Phthisie et toutes les Affections Scrophuleuses.

Les médecins les plus éminents recommandent tout particulièrement ce médicament, d'une odeur agréable, sans mauvais goût et dont l'usage est facile, économique.

Dépôt général à Paris: D^r DUCOUX, 209, rue St-Denis

à Québec: D^r Ed. MOYIN & C^{ie}, Pharmaciens-Chimistes 314, rue St-Jean.

MÉDICAMENTS DOSIMÉTRIQUES BURGGRÄVE-CHANTEAUD

Gratuits préparés avec les Alcaloïdes et les Produits chimiques les plus purs, tels que: Aconitine, Strychnine, Hyoscinine, Digitaline, Morphine, Quinine, Sulfate de Calcium, etc.

SEDLITZ-CHANTEAUD

Purgatif Salin, Rafraichissant et Dépuratif

Le SEDLITZ-CHANTEAUD est incontestablement le produit le plus beau et le plus utile de la pharmacie moderne; c'est un sel neutre purgatif, d'une saveur très-douce et d'une efficacité certaine pour combattre la Constipation et entretenir la fraîcheur du sang.—Son emploi journalier est surtout utile aux personnes âgées, aux personnes d'un tempérament saugrenu, aux Congestions cérébrales, aux Vertiges, Migraines ou suites aux Mémoires rhumoides, Embarras gastriques, etc.

M. CH. CHANTEAUD, Pharmacien, Commandeur d'Isabelle, la catholique, est le seul Préparateur des Véritables Médicaments dosimétriques.

Se méfier des Contrefaçons.

Dépôt Général: 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS

Dépôtaires à Québec: D^r Ed. MOYIN & C^{ie}, Pharmaciens-Chimistes, 314, rue St-Jean.

Le FER BRAVAIS

est un des ferrugineux les plus énergiques, puisque quelques gouttes par jour suffisent pour ramener la santé en très peu de temps.

Le FER BRAVAIS ne produit ni crampes, ni fatigue de l'estomac, ni diarrhées, ni constipation.

Le FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et n'est connu que comme un vin à l'égal ni à tout autre liquide dans lequel il peut être pris.

Le FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisqu'un flacon entier dure un mois à six semaines; le traitement revient donc à 15 centimes par jour.

Le FER BRAVAIS ne noircit jamais les dents.

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

M. C. O. DACIER a ses mémoires et dépôt à sa pharmacie, 517 rue Sussex.

LA SANTÉ UN DEVOIR

LA MALADIE UN CRIME!

AMERS MANDRAGORES

—DU— Dr. BAXTER.

Le SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

CONTRE LA

Dyspepsie, Perte d'Appétit, Indigestion, Constipation, Habit de Tête, etc., etc., etc.

PRIX, 25 cts. la BOUTEILLE.

Vendu partout, et par C. O. DACIER, Ottawa.

15 mai 1883 1aa

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de JEUDI, le 1er Mai, 1884, par la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épicerie, munitions, ficelle, bois, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc.

On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au sousigné, ou au Commissaire des Affaires des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba, et dix pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le souscripteur refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des effets qu'ils offrent de fournir, et de l'attacher à leurs soumissions, car sans cela elles ne recevront aucune considération.

La soumission perle bœuf doit former une soumission distincte; s'il y est mentionné aucun autre article elle ne sera pas reçue.

[Les journaux ne doivent pas insérer cette annonce sans un ordre spécial de ce Département, par l'entremise de l'imprimeur de la Reine.]

L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages.

Dept. des Affaires des Sauvages.

Ottawa, 19 mars, 1884.

PAUL T. C. DUMAIS,

Arpenteur de la Puissance et de la Province de Québec.

Explorations et arpentages faits à la demande des propriétaires de limites, de fermes et de terrains miniers, ainsi que plans et journal d'arpentage (Field Books). Bureaux: 23 rue de l'Église, Ottawa.

Ottawa, 17 Mars 1884

FRED. WHITE, Contrôleur.

1883

Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Provisions et éclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président de Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 1er Mai.

Des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournies par le sousigné.

On ne recevra que des soumissions qui seront faites sur ces formulaires imprimés. Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige à compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Canada, qui avait une dette de cinq millions et demi et une population de 425,000 âmes. Ce n'est pas par esprit de jalousie envers Ontario que je fais cette comparaison, mais afin de montrer que Québec a droit d'attendre justice puisqu'elle n'a pas refusé, lorsque les intérêts généraux du pays le demandaient, de faire les sacrifices que l'on connaît. Il y a un autre fait qui parle en faveur de l'esprit de justice de la province de Québec. Depuis 1867 le gouvernement a dépensé de fortes sommes pour l'immigration européenne, qui, comme on le sait, ne se fixe pas dans la province de Québec, et cependant celle-ci n'a jamais récriminé; elle a consenti à payer sa part de ces dépenses bien qu'elle n'en retirât pas de bénéfice.

Le caractère distinctif des habitants de Québec fait que cette province s'est mise plutôt à la tête des idées qu'à la tête des affaires, et elle a toujours montré un grand sens politique dans tout ce qu'elle a fait.

En 1881, lorsque le chemin fut construit, j'annonçai au pays mon intention de vendre le chemin, je fixai le prix que j'attendais en retirant et je soumis le plan de cette vente à la législature. Je me permettrai ici une digression pour dire que je ne veux pas répondre aux accusations fautes auxquelles j'ai été en butte à ce sujet. Je préfère les oublier, comme tout homme politique doit faire. Le chemin a été vendu, une partie au Pacifique et une autre à un syndicat, et j'affirme que le prix obtenu est le meilleur qu'il était possible d'avoir. Nous avons profité d'un moment où tout le monde voulait avoir des chemins de fer. Trois mois plus tard cette vente n'aurait pu se faire dans des conditions aussi avantageuses, et l'honorable député de Montréal ouest (M. Gault), offrait un rabais les parts qu'il avait dans le syndicat devenu propriétaire de la section est du chemin. Je crois ici revendiquer mon honneur attaqué au sujet de la vente au Grand Tronc. Si cette vente a produit plus que le prix payé par le syndicat, c'est parce que le syndicat a augmenté la valeur du chemin en faisant pour \$100,000 de travaux dans Montréal, \$100,000 sur la voie entre Québec et Montréal, et environ \$250,000 à Québec, plus l'acquisition de 600,000 pieds de terrain évalués à \$1 le pied. Outre cela, cette plus-value de un million de dollars que l'on donne au chemin est simplement une valeur fictive représentée par des débetures dont le produit peut augmenter et diminuer suivant leur prix de vente.

Il résulte des tableaux et statistiques que j'ai donnés que ce n'est pas en raison d'une mauvaise administration que la province de Québec a des déficits et qu'elle vient de demander de l'aide au gouvernement fédéral. Malgré le surplus des dépenses dans l'administration de la justice et la législation nécessaire par les causes que j'ai énumérées, les finances de la province de Québec auraient été équilibrées, si elle n'avait pas dépensé quinze millions de piastres pour les chemins de fer, qui donnent un revenu direct au gouvernement fédéral, pendant qu'elle donne les terres qui constituent sa seule richesse. M. Blake a dit que le chemin construit entre Nipissing et Pembroke représentait une valeur pour Québec; mais je diffère d'opinion avec lui sur ce point. L'argent a été dépensé dans la province d'Ontario et au profit d'Ontario. Il n'y aurait eu que simple justice à donner \$12,000 par mille de Québec à Montréal, et le gouvernement veut que cette somme soit donnée à la province par le prolongement du Pacifique jusqu'à Québec. Je termine en disant que la province de Québec ne vient pas ici mendier des secours, mais qu'elle fait une réclamation juste, et la motion de l'honorable M. Blake devra être rejetée, parce qu'elle a un caractère qu'elle ne devrait pas avoir. Elle tend à exciter la jalousie d'une province à l'égard de l'autre, et j'espère que les députés d'Ontario ne se laisseront pas prendre à cette proposition captieuse.

M. Blake a demandé: Pourquoi la province de Québec ne se taxe-t-elle pas? Je répondrai que la province de Québec n'est pas entrée dans la Confédération pour empirer sa position. Possédant chez elle les ports de mer où se fait la plus grande partie du commerce canadien, il en résulte une série de transactions financières, assurances, transferts, etc., qui souvent entraînent des procès devant les tribunaux et une augmentation dans les frais de justice qui retombent sur elle seule, mais qui se font au profit d'autres provinces. Les dépenses générales d'administration et de

législation sont aussi beaucoup plus considérables que dans Ontario en raison de l'emploi simultané des deux langues, et sous ce chef on trouve que de 1867 à 1883 Québec a dépensé \$1,350,000 de plus qu'Ontario, bien que son subside du gouvernement fédéral soit moindre de \$318,000.

Dès le commencement de ma carrière politique j'ai eu deux objets en vue: Faire de la province de Québec une province plutôt manufacturière qu'agricole, parce que je croyais qu'elle possédait tout ce qu'il fallait pour réussir dans cette voie, cours d'eau, etc.; 2ème développer le Nord du St-Laurent par la construction de chemins de fer afin d'en faire le grenier du pays de même que le boulevard de la province de Québec. En 1875 je n'étais pas d'avis de faire construire le chemin de fer par le gouvernement, mais les compagnies qui avaient entrepris cette construction ayant failli à la tâche je me rangeai à l'avis de la majorité du parti conservateur.

En 1881, lorsque le chemin fut construit, j'annonçai au pays mon intention de vendre le chemin, je fixai le prix que j'attendais en retirant et je soumis le plan de cette vente à la législature. Je me permettrai ici une digression pour dire que je ne veux pas répondre aux accusations fautes auxquelles j'ai été en butte à ce sujet. Je préfère les oublier, comme tout homme politique doit faire. Le chemin a été vendu, une partie au Pacifique et une autre à un syndicat, et j'affirme que le prix obtenu est le meilleur qu'il était possible d'avoir. Nous avons profité d'un moment où tout le monde voulait avoir des chemins de fer. Trois mois plus tard cette vente n'aurait pu se faire dans des conditions aussi avantageuses, et l'honorable député de Montréal ouest (M. Gault), offrait un rabais les parts qu'il avait dans le syndicat devenu propriétaire de la section est du chemin. Je crois ici revendiquer mon honneur attaqué au sujet de la vente au Grand Tronc. Si cette vente a produit plus que le prix payé par le syndicat, c'est parce que le syndicat a augmenté la valeur du chemin en faisant pour \$100,000 de travaux dans Montréal, \$100,000 sur la voie entre Québec et Montréal, et environ \$250,000 à Québec, plus l'acquisition de 600,000 pieds de terrain évalués à \$1 le pied. Outre cela, cette plus-value de un million de dollars que l'on donne au chemin est simplement une valeur fictive représentée par des débetures dont le produit peut augmenter et diminuer suivant leur prix de vente.

Il résulte des tableaux et statistiques que j'ai donnés que ce n'est pas en raison d'une mauvaise administration que la province de Québec a des déficits et qu'elle vient de demander de l'aide au gouvernement fédéral. Malgré le surplus des dépenses dans l'administration de la justice et la législation nécessaire par les causes que j'ai énumérées, les finances de la province de Québec auraient été équilibrées, si elle n'avait pas dépensé quinze millions de piastres pour les chemins de fer, qui donnent un revenu direct au gouvernement fédéral, pendant qu'elle donne les terres qui constituent sa seule richesse. M. Blake a dit que le chemin construit entre Nipissing et Pembroke représentait une valeur pour Québec; mais je diffère d'opinion avec lui sur ce point. L'argent a été dépensé dans la province d'Ontario et au profit d'Ontario. Il n'y aurait eu que simple justice à donner \$12,000 par mille de Québec à Montréal, et le gouvernement veut que cette somme soit donnée à la province par le prolongement du Pacifique jusqu'à Québec. Je termine en disant que la province de Québec ne vient pas ici mendier des secours, mais qu'elle fait une réclamation juste, et la motion de l'honorable M. Blake devra être rejetée, parce qu'elle a un caractère qu'elle ne devrait pas avoir. Elle tend à exciter la jalousie d'une province à l'égard de l'autre, et j'espère que les députés d'Ontario ne se laisseront pas prendre à cette proposition captieuse.

M. Blake a demandé: Pourquoi la province de Québec ne se taxe-t-elle pas? Je répondrai que la province de Québec n'est pas entrée dans la Confédération pour empirer sa position. Possédant chez elle les ports de mer où se fait la plus grande partie du commerce canadien, il en résulte une série de transactions financières, assurances, transferts, etc., qui souvent entraînent des procès devant les tribunaux et une augmentation dans les frais de justice qui retombent sur elle seule, mais qui se font au profit d'autres provinces. Les dépenses générales d'administration et de

CUEILLETES DU REPORTER

Le programme sera très varié cette semaine au *Dime Museum*.

La quète d'hier, à l'église Saint-Anne, a dépassé la somme de \$150.

La compagnie dramatique *Uncle Tom's Cabin*, donnera deux représentations à l'Opéra cette semaine.

Le nommé Ed. Lafferty, est mort subitement, hier soir, chez H. Post, rue Sussex. Le coroner doit tenir une enquête.

Un nommé Thomas Corrigan, âgé de 25 ans, est mort subitement, hier matin, pendant qu'il communiait dans une église de Halifax.

On dit que le chemin de fer Ontario et Québec sera terminé le 1er mai et que les trains circuleront entre Ottawa et Toronto le 1er juin prochain.

William Rosser, de la maison Bomes et Rosser, Montréal, a tenté de se suicider, vendredi dernier, en se jetant dans la rue par sa fenêtre. On l'a transporté à l'hôpital dans un état d'insensibilité complète.

Venant d'être reçu, 25 boîtes d'eau de Floride de Murray & Lanman, New York, que je détaillierai à 40 cts. la bouteille, qui vaut 50 cts. partout ailleurs.

N. A. SAVARD, rue Dalhousie

M. Charbonneau, de Montréal, est en ce moment à Ottawa, avec des statuette de sir George Etienne Cartier, sur le modèle de la statue exécutée par M. Hébert. Nous espérons que les amis de l'art lui feront bon accueil.

Les funérailles de M. Brisbois, mort subitement à Ste Anne, jeudi dernier, ont eu lieu samedi après-midi, au milieu d'un grand concours de parents et amis. Le défunt était membre de la société St Pierre. Le montant donné à la veuve par la société est de \$320.

Le cheval de M. Kavanagh, restaurateur des Communes, a pris l'épouvante, ce matin, et est venu renverser sa voiture en face des bureaux. M. Kavanagh a reçu des contusions dans la chute. Après l'avoir entré chez M. O. Dacier, où les premiers soins lui ont été donnés, on l'a transporté chez lui.

Nous avons appris depuis que M. Kavanagh est mort peu de temps après qu'il a été transporté chez lui.

Le 15 courant, à l'occasion du vingtième anniversaire de la naissance de M. Ludger Richard, plusieurs jeunes gens se sont réunis pour lui présenter comme cadeau une magnifique montre en argent, accompagnée d'une adresse. Bien que pris à l'improviste, M. Richard a répondu et remercié ses généreux amis en termes heureux. La fête s'est terminée par des amusements et un repas somptueux.

Mier à Sainte-Anne les clés des chers Frères ont chanté la messe en quatre parties composée par M. Wilfrid Boyle, organiste de Sainte-Sainte-Anne. Dans la *Regina coli*, de Lambillotte, MM. Th. Thibault, H. Groulx et O. Dionne ont fait les soli. La fanfare de Sainte-Anne, sous la direction de J. Vincent, n'a pas peu contribué à l'éclat de la fête. Le révérend M. Laporte, de Rigaud, a prononcé le sermon. A la messe de huit heures, les demoiselles de la congrégation ont fait du chant à l'offertoire et à la communion.

DECES

A Rigaud, samedi, le 12 courant, M. Joseph Amable Campeau, père de M. l'abbé Campeau, de l'Aréché. Les funérailles ont lieu demain à Rigaud.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'article 34, du chapitre 107, des Statuts Refondus d'Ontario, tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession de feu J. Fabien Gingras, en son vivant du village d'Archville, dans le comté de Carleton, Traducteur français à la Chambre des Communes, décédé le, ou vers le sixième jour de Février, A. D., 1884, devront transmettre à M. A. Gobeil, du ministère des Travaux publics à Ottawa, le ou avant le quinzième jour d'avril prochain, un état indiquant leurs noms et adresses, avec le détail complet et la preuve de leurs réclamations sous la dite succession et les pièces, s'il y en a, établissant ces réclamations, et que après le dit quinzième jour d'avril prochain, les exécuteurs soussignés procéderont à l'administration de la succession du dit feu J. Fabien Gingras, et à en distribuer l'actif à ceux qui y ont droit en ne prenant en considération que les réclamations dont ils auront alors reçu avis, et que les dits exécuteurs ne seront pas responsables pour le tout ou partie de l'actif de la dite succession envers aucune personne qui n'aura alors reçu avis de leurs réclamations lors de la dite distribution. Daté à Ottawa, ce 15 mars, A. D., 1884

PHILOMENE GINGRAS. T. G. COURSOLES. A. GOBEL. Exécuteurs testamentaires de feu J. F. Gingras. 4ins 1fs

AVIS SPECIAUX

Les mères ne connaissent pas— Combien d'enfants sont punis pour être manceux, déboussés et indifférents aux remontrances ou récomptes, simplement parce qu'ils sont en mauvaise santé! Une dame disait un jour au sujet d'un enfant de cette sorte: "Les mères devraient savoir que si elles donnaient aux jeunes enfants de légères doses de Amers de Houbton pendant deux ou trois semaines, les enfants seraient tout au gré des parents."

— Si vous souffrez des affectations bilieuses, maux de tête ou indigestion, employez les *Pillules de Noix Longues* de McGALE. Prix 25c. la boîte. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

OTTAWA, ONT., 10 JUILLET 1880

Cher Monsieur, — J'ai beaucoup de plaisir à recommander l'Élixir de Down, pour les rhumes, la toux, et toutes les affections des poumons, soit pour les enfants ou les adultes, car j'en ai fait usage pendant dix ans dans ma famille, et avec le plus grand succès. Nous en avons toujours à la maison, et nous croyons que chaque famille devrait en faire usage en suivant bien les directions; un grand bien résulte de son usage. Tout à vous, J. H. HULL.

Sirop des Enfants de Dr Godere — Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

(suite)

CHAPITRE II

on obtient un produit d'une telle puissance curative et tellement varié dans ses opérations qu'il n'y a pas de maladie ni d'indisposition qui puissent leur résister, avec cela qu'il peut être employé sans danger par la femme la plus délicate, le plus faible invalide ou le plus petit enfant.

"Des patients Flottant entre la mort et la vie."

Depuis des années, et abandonnés par les docteurs qui soignaient spécialement le malade de Bright et autres maux des reins, en foie, de poitrine, ont été guéris.

Par la névralgie, la névrose, perte de sommeil et diverses autres maladies particulières aux femmes.

Des personnes accablées par le Rhumatisme, l'inflammatoire et chronique, ou souffrant du scrofale!

Fluxions rhumatismales, impureté de sang, dyspepsie, indigestion, ou un mal de toutes les maladies auxquelles est sujette votre frêle nature.

Ont été guéris par les Amers de Houbton; on peut en avoir la preuve dans toutes les parties du monde connu.

Avis de Deménagement

A partir du 1er Mai prochain, M. JOS. SENECALE, entrepreneur de pompes funèbres, transportera son établissement des Nos. 261 et 265 rue Du house au

Coin des rues Dalhousie et York, et continuera à exécuter toute commande que le public voudra bien lui confier.

JOSEPH SENECALE, Entrepreneur.

AMEUBLEMENTS

DE

Chambre à Coucher

Le plus grand assortiment qui ait jamais été offert.

Genre des plus Nouveaux

Voyez-les avant de dépenser votre argent dans les encans.

MAGASIN PALAIS DE MEUBLES.

38 RUE RIDEAU.

JACOB ERBATT.

La Valeria

Cette pomnade nouvelle fait pousser les cheveux sur les crânes les plus dégarnis. Que l'on en juge par le certificat suivant:

Saint-Thomas d'Alfred, Comté de Prescott. Je soussigné certifie que la pomnade Valeria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. En vente chez C. O. Dacier, rue Sussex, chez E. D. Martin, rue Rideau, ex. chez tous les pharmaciens.

Ottawa, 15 mars 1882 Je certifie que depuis deux ans mes cheveux tombaient beaucoup et qu'après que j'eusse fait usage de la pomnade VALERIA trois fois mes cheveux ont cessé de tomber

L. BELANGER, Photographe.

Harmoniums, PIANO, UXBIDGE ET THOMAS, WILLIAMS DE TORONTO.

A VENDRE, CONDITIONS TRES FACILES.

R. W. MARTIN & SON, 36 RUE RIDEAU, OTTAWA.

LA COMPAGNIE DU

Chemin DE Fer Canadien DU Pacifique

REGLEMENT DES TERRES

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à

\$250 PAR ACRE

et plus, avec les conditions qui dépendent la culture de ces terres. Une diminution de \$1.25 à \$3.50 par acre se a faite aux acheteurs qui voudront cultiver: selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La Compagnie offre aux acheteurs des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVEES

le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires et numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT:

Les acheteurs pour ont payer en sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance. Les personnes qui acheteront des terres dans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier. Des paiements peuvent être faits en débentures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec intérêt accru. Ces biens peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou à aucune de ses agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg. Par ordre du Bureau.

CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Mouffler, 19 février 1884 —6m-5fs

Grande Vente à Sacrifice

DE

PORCELAINES, VAISSELLE

ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs.

Ottawa, 21 Janvier 1884

NOUVELLE MANUFACTURE DE BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'oreilles, Anneaux, Épingles, Chaînes, Croix en or et en argent. Tout ouvrage garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET, Propriétaire

AMERS CANADIENS

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuerentux ou proitriaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilites générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydrogies et les Rhumatismes.

DIPHThERIE

ANTI-DIPHThERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes. LA DIPHThERIE VAINQUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et répandue incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le

DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q.

Prix: 50 cts., la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.

EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE,

71 Rue Bolton, Ottawa, 6m.

4 Janvier 1884

AUX CHARRETIERS

Des soumissions adressées au soussigné et intitulées "Soumissions pour chevaux" seront reçues jusqu'au 15 Avril prochain, pour fournir six chevaux et conducteurs wagons et chariots, requis pour l'arrasage des rues, et le transport de bois pour l'année courante.

On peut voir les conditions du contrat en s'adressant au bureau de l'Ingénieur de la cité.

La corporation ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. ROBERT SURTEES, Ingénieur. Bureau de l'Ingénieur de la cité, Hôtel de ville, Ottawa, 21 Mars, 1884.

L'

M. l'Orateur, à la session, je n'ai pas eu de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte, mais ces observations sont si nombreuses et si importantes que je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

L'honorable député nous a dit, en commençant pour s'écarter de certains points du discours du Secrétaire d'Etat, qu'il n'a pas de long temps d'attente, je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte. Je ne puis m'en rendre compte.

